

Mesures de protection pour la population afro-colombienne

Situation

En Colombie, la région du Pacifique est touchée par des conflits armés qui perdurent depuis des décennies. Les causes principales en sont l'exploitation des ressources naturelles, la consolidation du pouvoir des cartels et la drogue (production et trafic). Les infrastructures publiques, comme les écoles, les voies de circulation ou les dispensaires, sont en mauvais état ou tout simplement inexistantes. Dans les régions reculées, les institutions publiques sont à peine présentes. Les raisons à cela sont diverses : désintérêt, manque d'efficacité, difficultés d'application des mesures décidées. La présence des cartels est d'autant plus grande : ceux des FARC (Forces armées révolutionnaires de Colombie), de l'ELN (« Ejército de Liberación Nacional », armée de libération nationale), des paramilitaires et du crime organisé.

L'accord de paix passé avec les FARC offre la possibilité de lancer un programme exhaustif de développement de la région. Pour cela, il est nécessaire de protéger les communautés traditionnelles locales telles que les peuples indigènes et afro-colombiens et les petits paysans tout en soutenant leurs revendications territoriales. Un aspect important de ce programme consiste aussi à améliorer les infrastructures publiques, à mettre à disposition des prestations de base et à lancer une réforme agraire et d'autres mesures d'essor économique. Cela permettrait à une région marquée par des années de conflits armés et oubliée de l'Etat de faire sa transition vers une société pacifiée.



COLOMBIE

Priorité EPER :
Promotion de la paix



48'653'000

Population en 2016

1'141'748

Superficie en km²



Objectifs

Le projet a pour but central de renforcer les mécanismes de protection en faveur de la population locale. Cette dernière se doit certes de réclamer des mesures de protection publique de la police et de l'armée, mais aussi de développer ses propres mécanismes d'autodéfense et de protection communautaire. Divers éléments permettraient de remplir cet objectif comme des mesures visant à trouver des solutions au conflit par le consensus, la mise en œuvre effective de l'accord de paix et l'application de la réforme agraire prévue par cet accord, des mesures d'encouragement variées. De telles avancées poseraient les bases du développement économique et d'une paix durable.

Bénéficiaires

Population des trois communes rurales de Riosucio (département de Choco), Vigía del Fuerte (département d'Antioquia) et San Andrés (département de Tumaco Nariño).

Activités

- Renforcement et autonomisation des communautés afin que celles-ci puissent se protéger.
- Renforcement des acteurs locaux afin que ceux-ci puissent revendiquer par des méthodes non violentes leurs besoins en termes de sécurité, leurs droits territoriaux, des infrastructures publiques et un développement économique approprié.
- Soutien à l'élaboration de plans de développement territorial selon un mode participatif, dans le respect des intérêts et des revendications des jeunes, des femmes et des organisations de la société civile.
- Soutien et suivi des processus visant à promouvoir la coexistence pacifique et résolution des problèmes découlant de la mise en œuvre du processus de paix.
- Encouragement du dialogue et des négociations avec les autorités et les autres parties prenantes.
- Plaidoyer et lobby auprès des autorités afin que celles-ci assument leurs responsabilités, découlant de l'accord de paix, de protéger la population et d'appliquer l'accord de manière appropriée.
- Accumuler des expériences en vue d'améliorer la protection et la sécurité des communautés rurales dans les zones de conflits.

Organisation partenaire

Le projet est implémenté par l'EPER en collaboration avec PROCLADE, une organisation de coopération au développement des Clarétains

Avancement du projet

Le projet a démarré pendant l'automne 2017. Un plan d'intervention détaillé a été achevé au printemps 2018.

Pays, région

Colombie, Riosucio (département de Choco), Vigía del Fuerte (département d'Antioquia) et San Andrés (département de Tumaco Nariño).

Budget 2018

CHF 189 000

N° de projet EPER: 842.398

Chargée de programmes

Leo Meyer

Contact

EPER (Entraide Protestante Suisse)
Département Communication
Chemin de Bérée 4A
Case postale 536
1001 Lausanne
Tél. +41 21 613 40 70
Fax +41 21 617 26 26
info@eper.ch
www.eper.ch
Dons : CCP 10-1390-5